



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15-04-2024

ID : 013-211301049-20240412-DEC2024_044-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2024-044

Nomenclature ACTES : 1.3

CONVENTION DE PRET A TITRE GRATUIT SUR L'EXPOSITION « Missak et Mélinée Manouchian et les résistants FTP MOI »

Le Maire de la Commune de Sausset-les-Pins,
VU l'article L2122-22 et l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération N°20-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
VU le courrier de Monsieur le maire accordant la protection fonctionnelle à Monsieur Jérôme IBANEZ,
CONSIDERANT que l'association FTP prête à titre gratuit l'exposition « Missak et Mélinée Manouchian et les résistants FTP MOI ».

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le maire à signer la convention de prêt à titre gratuit avec l'association FTP.

Article 2 : Le matériel sera mis à disposition à compter du 27 avril jusqu'au 9 mai 2024.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 12 avril 2024



Le Maire,
Maxime MARCHAND